

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je suis sûr que le ministre est parfaitement au courant du nombre considérable d'emplois canadiens qui sont directement liés aux ventes de firmes canadiennes à l'étranger. Je suis sûr que le député souhaite une conclusion heureuse aux négociations plutôt que l'imposition d'une mesure unilatérale par le Canada.

LA RAISON DU REFUS D'IMPOSER UNE SURTAXE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, étant donné que l'attitude conciliante adoptée par le ministre face à ce problème ne semble pas donner de résultats, je ne peux être d'accord avec ce qu'il vient de dire. Au cours des sept premiers mois, les ventes de camions japonais ont augmenté de 109 p. 100 pendant que 21 p. 100 de toutes les voitures vendues au Canada étaient de fabrication japonaise. Puisque les voitures ne font l'objet d'aucune autre restriction, les Japonais pourront accaparer au moins de 21 à 22 p. 100 de notre marché et leurs ventes de camions pourraient bien encore doubler. Comment le ministre peut-il s'opposer à une surtaxe de 15 p. 100 dont l'effet serait d'égaliser les prix des véhicules japonais et des véhicules nord-américains fabriqués au Canada?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, depuis trois ou quatre semaines, j'ai fait savoir à plusieurs reprises que nous souhaitons que les Japonais limitent eux-mêmes leurs exportations de voitures.

Une voix: Les négociations se poursuivent-elles?

M. Lumley: Bien sûr, madame le Président. Mais ce n'est pas le genre de négociations que l'on peut bâcler en 48 heures. Et je demeure optimiste quant aux résultats.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RAPPORT ANDERSON-VANDERMEULEN SUR L'INDUSTRIE DU BŒUF

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné les problèmes très difficiles avec lesquels les producteurs canadiens de bœuf sont aux prises en matière d'établissement des prix, de commercialisation et de coûts des importations, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il va rendre public le rapport de la commission Anderson-Vandermeulen qu'il a instituée à l'automne? Dira-t-il à la Chambre quelles mesures il songe prendre à la suite des recommandations du rapport pour venir en aide à cette industrie?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, la commission Anderson-Vandermeulen dont a parlé le député a maintenant terminé son rapport que j'ai fait parvenir à mes collaborateurs. Ces derniers examinent le rapport en relation avec des travaux effectués au ministère, avec les résultats du questionnaire que j'ai adressé à quelque 230,000 producteurs de bœuf et avec le rapport du Sénat. J'espère pouvoir annoncer très bientôt des mesures susceptibles de contribuer à l'amélioration de tout le secteur du bœuf.

Questions orales

LES FINANCES

L'ÉTUDE DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LE TÉLEX ENVOYÉ AU BUREAU DE REVENU CANADA DE VANCOUVER

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, à la Chambre, le ministre a nié que son impuissance à présenter des mesures budgétaires à la Chambre ait entraîné des retards quelconques. Comme on peut le voir à la page 16139 du hansard du 5 avril 1982, le ministre a déclaré ce qui suit:

Madame le Président, le retard ne s'explique absolument pas par une quelconque confusion relative aux motions de voies et moyens.

Je voudrais donc attirer l'attention du ministre sur un télex qu'un fonctionnaire de Revenu Canada à Ottawa a fait parvenir au bureau de district de Vancouver. Le voici:

Nous avons incité les contribuables à remplir leurs déclarations T1 et T2 pour 1981 et 1982 en se fondant sur les propositions budgétaires pour éviter un effet rétroactif. Ces déclarations ne seront pas traitées tant que le Parlement n'aura pas approuvé les mesures budgétaires.

Il s'agit d'une déclaration officielle signalant que les déclarations des contribuables ne seront pas traitées tant que le Parlement n'aura pas approuvé les mesures budgétaires. Puisque 75 p. 100 des Canadiens obtiennent un remboursement et puisque ce méli-mélo budgétaire est indépendant de leur volonté, pourquoi le ministre ne résout-il pas le problème en retardant simplement l'entrée en vigueur des mesures budgétaires afin que les déclarations de ces contribuables puissent être traitées et que les Canadiens puissent obtenir l'argent dont ils ont tellement besoin?

M. Mazankowski: Ce serait trop raisonnable.

[Français]

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame le Président, le ministre du Revenu national sera à la Chambre demain, et je prends déjà avis de cette question et des opinions qu'elle a exprimées, et le ministre prendra les décisions qui s'imposent dans le meilleur intérêt des contribuables.

• (1450)

[Traduction]

L'IMPOSITION D'AMENDES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'adresserai aussi ma question supplémentaire au ministre des Finances parce qu'il s'agit de son budget. Du moins, c'est ce qu'on nous a dit.

Les fonctionnaires incitent les gens qui ont vraiment besoin de leur remboursement à remplir leurs déclarations en fonction des conditions qui existaient avant la présentation du budget de novembre et à risquer de devoir payer des intérêts et des amendes. Puisque c'est le ministre des Finances qui est responsable de ce malheureux état de choses, est-il disposé à proposer à son collègue, le ministre du Revenu national, de ne pas imposer d'amende aux contribuables embourbés dans ce marécage?